

# Conditions générales de vente

## Ventes au comptant (hors commandes via Internet) et prestations de service

### Tarifs :

Les tarifs publiés sur le site Internet de l'entreprise sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Sauf mention contraire, la durée de validité des devis est d'un mois à compter de la date figurant sur le document.

### Main d'œuvre :

Pour les interventions facturées en fonction du temps passé, la main d'œuvre est chiffrée sur la base d'un tarif horaire. Le minimum perçu pour toute intervention quelle que soit sa nature sera d'une heure. Passé cette première heure indivisible, le prix de la main d'œuvre sera calculé par tranches de 15 minutes, toute tranche débutée étant facturée.

### Déplacements :

Les prix mentionnés dans nos devis s'entendent pour un déplacement sur site dans les départements de l'Hérault, du Gard, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et de la Drôme. Autres départements : consultez nos services.

### Garantie :

La société **APELYA technologie** garantit pour une durée de 24 mois les matériels neufs livrés et installés par ses techniciens, sous réserve que lesdits matériels aient été utilisés conformément à ses prescriptions et aux recommandations des manuels utilisateurs. Les matériels défectueux seront soit réparés sur place si l'intervention est techniquement possible, soit renvoyés à leur fabricant pour y être réparés. Dans ce dernier cas, la société **APELYA technologie** pourra, sur demande du client, assurer l'enlèvement des matériels défectueux ainsi que la livraison et la remise en fonctionnement des machines réparées. Sauf stipulation expresse sur la facture pour certains matériels, les frais de déplacement sur site d'un technicien demeurent à la charge du client. La garantie contractuelle ne couvre en aucun cas les dommages indirects causés par la défectuosité du matériel, tels que perte de jouissance ou d'exploitation, effacement ou endommagement de fichiers, etc. Il appartient à l'utilisateur de contracter le cas échéant des assurances complémentaires auprès de sociétés tierces aux fins de couvrir ces risques. Sont exclus de la garantie les dommages causés par l'inobservation des recommandations d'utilisation et modes d'emploi, ceux résultant d'interventions techniques effectuées par des personnels extérieurs à **APELYA technologie**, ainsi que les pertes et avaries consécutives à des attaques virales ou actes de malveillance (prise de contrôle à distance, piratage, hacking).

### Prestations de service, réparations :

Une garantie de 6 mois s'applique aux prestations de service et réparations effectuées par la société **APELYA technologie**, dans les conditions définies au paragraphe précédent. Pendant la durée de ladite garantie, le client bénéficie en outre d'une assistance technique téléphonique gratuite, du lundi au vendredi et de 8h à 19h. La gratuité du service d'assistance s'entend hors coûts des communications téléphoniques, lesquels dépendent de l'opérateur choisi par le client.

### Contrats de maintenance :

Sauf accord expresse entre les parties, les contrats de maintenance sont conclus pour une durée de douze mois. Le montant total du contrat est payable à la signature de celui-ci. A défaut de paiement dans un délai de quinze jours après la signature de la convention de maintenance, la société **APELYA technologie** se réserve le droit d'interrompre la fourniture de toute prestation qu'elle aurait déjà engagée, même si celle-ci n'était pas achevée, sans que le cocontractant ne puisse s'en prévaloir pour réclamer une compensation financière au titre des retards subis ou d'une perte d'exploitation. Lorsque les contrats de maintenance portent sur des matériels livrés et installés par la société **APELYA technologie**, les prestations incluses comprennent le remplacement des pièces détachées, sauf usure normale ou manipulation incorrecte de l'utilisateur ayant entraîné une dégradation. Dans le cas de matériels de provenance autre, la maintenance inclut uniquement les déplacements sur site et la main d'œuvre nécessaire au diagnostic des pannes ainsi qu'au remplacement des pièces défectueuses. Les prestations de maintenance ne comprennent pas la fourniture des consommables tels qu'encre, toner, papier, produits d'entretien et plus généralement toutes petites fournitures susceptibles d'être assimilées à des produits consommables. Les accessoires mobiles tels que clés mémoire USB, disques durs externes, souris filaires ou radio, câbles, modems et routeurs non fixés dans des armoires électriques sont exclus des garanties offertes dans le cadre de la maintenance. Ces dispositions n'excluent pas la garantie contractuelle et/ou légale, dont l'acheteur bénéficie en tout état de cause sur le matériel neuf livré et installé par la société.

### Devis de réparation :

Lorsque le client souhaite, préalablement à une intervention en dépannage, connaître le montant de la réparation, un technicien établit un devis. Sa durée de validité est mentionnée sur le document. En aucun cas elle ne pourra excéder deux mois. Les frais d'établissement du devis (déplacement sur site, démontage et remontage nécessaires au diagnostic et à la préparation du document) sont à la charge du client. Toutefois, ces frais seront déductibles de la facture définitive que le client devra acquitter, si l'intervention est réalisée par la société **APELYA technologie** durant le délai de validité du devis. Il est indispensable pour que la réparation soit engagée que le client donne son accord en signant le devis. A cette occasion, la société **APELYA technologie** pourra demander au client un acompte représentant 30% du montant de la réparation.

### Annulation de commande :

Toute commande annulée par le client postérieurement à l'acceptation d'un devis entraînera la perception d'une somme correspondant au montant des prestations de service déjà engagées ou au matériel déjà commandé. En aucun cas cette somme ne pourra être inférieure à l'acompte versé par le client à la signature du devis, qui restera acquis à la société **APELYA technologie** à titre de dédommagement ou d'indemnité.

### Facturation – Paiement :

Nos factures sont payables au comptant à réception. Tout paiement s'effectue à l'ordre de notre société. En cas de retard de paiement supérieur à 15 jours, les sommes restant dues porteront intérêt à dater du lendemain de la date d'émission de la facture, à un taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal, tous frais de recouvrement légaux restant à la charge du débiteur. De plus, en cas de non respect des présentes conditions de règlement, la société **APELYA technologie** se réserve le droit de résilier sans formalité, ni préavis, ni indemnité tout ordre en cours et de mettre fin à tous travaux qu'elle aurait pu engager avec le débiteur et/ou sa société.

En outre, après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet sous 48 heures, le débiteur s'engage à payer à titre d'indemnité ou de clause pénale, conformément aux dispositions de l'article 1226 du Code Civil, une majoration dont le montant sera égal à 15% du principal restant dû.

### Réserve de propriété :

Les marchandises livrées demeurent l'entière propriété de la société **APELYA technologie** jusqu'au paiement intégral de leur prix. Cependant, conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, l'acheteur assumera tous les risques relatifs aux biens dès lors que leur livraison aura été effectuée.

### Contestations :

En cas de contestation relative à l'exécution des contrats :

- Si le client est un particulier, le choix du Tribunal compétent se fera conformément à la loi ;
- Si le client n'est pas un particulier, les Tribunaux de Nîmes seront seuls compétents.